



Refus d'un heritier de signer la mise en vente d'un bien

Par **dms**, le **20/02/2014** à **17:53**

Bonjour,

Nous sommes cinq héritiers et souhaitons vendre la maison parentale mais au moment de la mettre en vente auprès des agences, un des héritiers refuse de signer la mise en vente avec, pour arrière pensée, la voir se vendre aux enchères et, de ce fait, l'acquérir à moindre frais.

Que faire ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo] (formule indispensable)

Par **aguesseau**, le **20/02/2014** à **18:53**

bjr,

un indivisaire a le droit de refuser de vendre son bien;

la seule solution c'est de demander au tribunal l'autorisation pour vendre le bien indivis malgré l'opposition d'un indivisaire sur cinq;

cdt